

Commission des interventions Séance du 17 novembre 2023

Décision CDI n° 2023-34

Avenant n° 5 à la convention de coopération relative au Pôle R&D pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAUT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 ;
- ▶ **Vu** la convention de coopération relative au Pôle R&D pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement signée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (AgroCampus Ouest), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et l'Université de Pau et des pays de l'Adour le 17 janvier 2019, ensemble son avenant n° 1 signé le 12 juin 2020, son avenant n° 2 signé le 11 juin 2021, son avenant n° 3 signé le 16 juin 2022 et son avenant n° 4 signé le 15 décembre 2022 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le projet d'avenant n° 5 à la convention de coopération pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement signée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (AgroCampus Ouest), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et l'Université de Pau et des pays de l'Adour le 17 janvier 2019, dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le directeur général.

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions approuve l'augmentation du coût total cumulé du programme porté à **15 925 677,52 €**, et fixe le montant de la contribution financière maximum cumulée de l'OFB à ce programme à **3 022 156,30 €** nets de taxe.

ARTICLE 3 :

Le directeur général est autorisé mettre définitivement au point les termes de l'avenant n° 5 de la convention de coopération relative au Pôle R&D pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement avec l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (AgroCampus Ouest), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe) et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la
Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions,



Sandrine ROCARD